

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL**

du 27 MARS 2012 à 20 h 30

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Gilles SEBE, Adjointes ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, MM. Patrick BURRE, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Gilbert CHAPELTEGUI

Secrétaire de séance : Mme Renée ETCHEMENDY

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Vote du compte administratif 2011

Le Maire présente le détail du compte administratif 2011 tant en dépenses qu'en recettes.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	Charges à caractère général	415 286,67 €
	Charges de personnel et frais assimilés	462 486,22 €
	Charges de gestion courante	235 614,43 €
	Charges financières	97 784,95 €
	Charges exceptionnelles	1 085,11 €
	Dotation aux amortissements	57 497,55 €
	Atténuation de produits	3 444,09 €
	Total des dépenses :	1 273 199,02 €
<u>Recettes</u> :	Produits des services	3 112,75 €
	Travaux en régie	103 142,68 €
	Impôts et taxes	1 032 963,82 €
	Subventions et participations	399 968,80 €
	Loyers	357 717,90 €
	Produits exceptionnels et financiers	15 661,57 €
	Total des recettes :	1 912 567,52 €
	Excédent de clôture de fonctionnement de	<u>639 368,50 €</u>

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

<u>Dépenses</u> :	Déficit 2010	164 524,48 €
	Remboursement d'emprunt	234 239,56 €
	Travaux	861 076 ,20 €
	Total des dépenses :	1 259 840,24 €

<u>Recettes</u> :	Subventions	57 115,90 €
	Dotations	126 207,18 €
	Affectation du résultat de fonctionnement	607 941,26 €
	Amortissement des immobilisations	57 497,55 €

Total des recettes : **848 761,89 €**

Déficit de clôture d'investissement de **411 078,35 €**

Le compte administratif 2011 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 228 290,15 €**. Il est approuvé à l'unanimité, M. LARROUSSET ne participe pas au vote.

2 – Approbation du compte de gestion de la commune

Le receveur de la commune a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Le compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2011 n'appelle aucune observation, ni réserve.

3 – Opérations immobilières réalisées en 2011

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, prend acte qu'aucune opération immobilière n'a été réalisée en 2011.

4- Affectation des résultats

Les résultats du compte administratif 2011 du budget de la commune font apparaître un excédent de fonctionnement de 639 368,50 € et un déficit d'investissement de 411 078,35 €.

Le Conseil Municipal décide pour le budget primitif 2012, de reporter la somme de 411 078,35 € en section d'investissement dépenses et d'affecter la somme de 639 368,50 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes.

5- Vote des taux d'imposition 2012

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2012 qui sont maintenus comme suit, pour un produit attendu de 452 240 € :

- Taxe d'habitation : 8,27 %
- Foncier bâti : 5,82 %
- Foncier non bâti : 15,96 %

6- Attribution des subventions

Le Maire informe que de nombreuses associations ont sollicité des subventions mais toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant en €
Amis du Musée	2 544
Bihotzez	163
Gaubele	163
Getaria Orroitzen	2 500
Getariako Gazteria	2 000
Groupe Getaria	4 000
Les Nàiades	200
Office du Tourisme	80 550
Ohatze	163
Olharroa	2 500
Point Glisse Océan	163
Syndicat des Gens de Mer	251
Tennis-Club	1 291
Uhabia Ikastola	750
Urkirola Surf Club	163

7- Vote du budget primitif 2012

Le Maire présente les grandes lignes du budget préparé en commission des finances.

La section de **fonctionnement s'élève à 1 875 210 €** (soit + 9 % par rapport à 2011) et se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	497 260,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	467 754,00 €
Atténuations de produits	3 992,00 €
Charges de gestion courantes	271 929,89 €
Charges financières	131 500,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	52 614,31 €
Dépenses imprévues	14 847,80 €
Virement à la section d'investissement	434 312,00 €

Recettes de fonctionnement

Produits des services et ventes diverses	2 000,00 €
Travaux en régie	155 000,00 €
Impôts et taxes	944 363,04 €
Dotations subventions et participations	393 146,25 €
Autres produits de gestion courante	369 000,71 €
Produits exceptionnels	9 200,00 €
Atténuations de charges	2 500,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 397 505 € :

Dépenses d'investissement

Remboursement de prêts	333 048,98 €
Travaux et acquisitions	3 653 377,67 €
Déficit reporté	411 078,35 €

Recettes d'investissement

Affectation résultat	639 368,50 €
Virement de la section Fonctionnement	434 312,00 €
Avance forfaitaire	124 180,00 €
F.C.T.V.A.	161 292,00 €
T.L.E.	30 351,00 €
Subventions	160 305,00 €
Prêt	2 795 082,19 €
Amortissement	52 614,31 €

A l'unanimité, le Budget Primitif est voté tel qu'il a été présenté.

8 – Participation à la Mission Local Avenir Jeunes

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune d'un montant de 1 354 € au profit de la Mission Locale Avenir Jeunes qui assure une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 17 h pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

9 - Gratification de stagiaires

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une gratification aux stagiaires étudiants de l'enseignement supérieur dans la limite de 12,5 % du plafond de la sécurité sociale après signature d'une convention de stage tripartite entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la commune.

10 – Adhésion à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales »

Certaines collectivités locales ont décidé, dès 2004, de se grouper afin d'effectuer des opérations communes sur les marchés financiers. L'Agence Française de Financement des Investissements Locaux regroupe des collectivités territoriales et s'informe de leurs besoins financiers. Elle effectue des émissions obligataires et consent des prêts aux collectivités.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à cette initiative du point de vue des finances locales, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association et de régler la cotisation annuelle de 3 000 €.

11- Enfouissement réseaux chemins des falaises et du phare

Le Syndicat Départemental d'Energie a présenté le coût des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphone des chemins des falaises et du phare. Le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux dont le montant est estimé à 149 317,73 €, la participation à charge de la commune étant de 71 574,65 €.

12 - Convention avec le S.M.U.N. acquisition et vente de carafes

Le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive a lancé en 2011 la diffusion des carafes « L'O d'Ici » auprès des professionnels de la restauration et de l'hôtellerie de son bassin de vie. Afin de faciliter leur diffusion, le Syndicat s'est rapproché des collectivités pour leur proposer de vendre ces carafes en Mairie et assurer ainsi la promotion de l'eau du robinet. Le Conseil Municipal (1 abstention 7 votes contre) ne donne pas suite à la proposition du S.M.U.N

13 - Approbation convention processus de verbalisation électronique

Le Maire informe que l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, créée par décret n° 2011-348 du 29 mars 2011, est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales. Le Conseil Municipal approuve la convention de processus de verbalisation électronique.

14 - Affiliation à la centrale de réservation Terre et Côte Basques

L'Association Terre et Côte Basques a mis en place et gère une centrale de réservation en ligne permettant aux internautes de réserver en ligne une prestation touristique. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette prestation pour le musée municipal en vue d'assurer une meilleure visibilité de son offre.

15 - Demande de subvention au Conseil Général équipements sportifs

Le Conseil Municipal décide de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques pour permettre le financement des travaux de construction du fronton mur à gauche dans le cadre du nouveau groupe scolaire.

16 - Demande de subvention à la D.R.A.C. réhabilitation des galeries de l'Eglise

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commission de sécurité a émis un avis défavorable à l'utilisation des galeries de l'Eglise. Cet édifice ancien du XVI^{ème} est bien entretenu mais présente un risque au niveau de la solidité des structures des galeries. Les poteaux et les poutres de rive sont sous-dimensionnés et sont donc à renforcer ou à doubler. Une étude plus approfondie sera réalisée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la rénovation des galeries (l'Eglise étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques) et à solliciter une demande de subvention auprès de la D.R.A.C.

17 - Acquisition d'une parcelle de terrain

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de M. Jean-Emile LAMERAIN de céder gratuitement à la commune une petite parcelle de terrain de 5 m² qui borde le chemin du Trinquet, cadastrée section AE n° 89. Le Conseil Municipal accepte cette cession et autorise le Maire à signer tout document requis, les frais inhérents à la transaction étant à la charge de M. LAMERAIN.

18 - Aliénation d'un bâtiment communal

Le Maire expose à l'assemblée, qu'à la suite de la construction du nouveau groupe scolaire, il conviendra de procéder à la désaffectation et au déclassement de l'école maternelle en vue de son aliénation. Suite à une proposition d'achat, le Maire est autorisé à signer un compromis de vente.

19 - Transformation de poste

Afin de pouvoir nommer un agent de la commune au grade supérieur, le Conseil Municipal décide de transformer le poste de brigadier de police en un poste de brigadier chef principal, à compter du 1^{er} mai 2012.

20- Recrutement de saisonniers

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de saisonniers pour faire face à la surcharge de travail pendant la saison estivale. Il rappelle que la priorité est donnée aux jeunes de la commune à condition qu'ils soient majeurs.

21 - Constitution de la commission locale de l'A.V.A.P.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de modification de la Z.P.P.A.U.P. en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.). Le décret n° 2011-1903 du 19/12/2011 confirme la constitution d'une commission locale, l'objectif étant de créer une plateforme d'échanges permanente associée à l'ensemble de la démarche depuis sa mise à l'étude jusqu'à son application dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux.

Le Conseil Municipal désigne les membres de la commission locale de l'A.V.A.P. comme suit :

- 8 élus :

Albert LARROUSSET	Ramuntxo DAUBAS
Michel DEGERT	Jean-François LARRE
Patrick LISTRE	Jean CHOIGNARD
Gilbert CHAPELTEGUI	Nicole DIRASSAR

- 2 personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine :

Pierre AIZPURUA, Président de l'Association Getaria Orroitzen
Danièle HIRTZ, Directrice du musée

- deux personnes qualifiées au titre des intérêts économiques :

Jean-Marc LAFAYE, Directeur de l'Hôtel Club Vacancier
Cyrille MAIRE, Gérant de l'Hôtel Restaurant « Le Madrid »

22 - Dons d'œuvres à la commune

Le Conseil Municipal accepte les dons de tableaux de Catherine Guillaud, Jean-Loup Bezos, Monique Brot, des originaux de dessins de Matthieu Diesse et une série de livres pour enrichir la bibliothèque du musée et remercie les généreux donateurs.

23 – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Le Conseil municipal autorise le Maire à présenter une demande de subvention la plus large possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction du groupe scolaire 2^{ème} tranche : cantine, préaux et accueil péri-scolaire.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Assurance dommages ouvrage construction groupe scolaire Sté SMABTP pour un montant de 24 517,09 € HT

Etude (permis de construire et suivi des travaux) mise en valeur du fond romain chemin des Falaises Cabinet VANEL-DULUC pour un montant de 8 000 € HT

Convention d'étude Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine création par révision de ZPPAUP Cabinet VANEL-DULUC pour un montant de 35 000 € HT

Panneaux d'informations lumineux Sté SIGNATURE pour un montant de 18 000 € HT

Travaux de menuiserie au Village Vacances EURL MARRO d'un montant de 13 615,16 € HT

Rénovation treuil du port Ets BELLOC pour un montant de 3 688,70 € HT

Convention d'occupation du domaine public de Cenitz, entre la commune et la SARL « le C » représentée par M. Renaud BOUCHET a été signée le 28 février 2012.

Requête au Tribunal Administratif par l'EURL Thierry LISTRE contre la décision en date du 7 décembre 2011 décidant de ne pas retenir la candidature de M. LISTRE ; Maître MAJEROWICZ, du cabinet Droit Public Consultants est chargée de défendre les intérêts de la commune.

Présentation du rapport annuel de surveillance sanitaire des eaux de mer

Le Maire présente le rapport annuel établi par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine qui synthétise la surveillance et évalue la situation de la qualité des eaux du littoral de la côte basque au terme de la saison 2011. Il est consultable en mairie ou sur le site internet de l'A.R.S. <http://www.ars.aquitaine.sante.fr/Les-baignades.91592.0.html>

Présentation des rapports du S.D.E.P.A. de contrôle de concession gaz et électricité

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques nous a transmis le rapport annuel d'activité au titre de l'exercice 2011. Ce document permet de mieux appréhender les différents aspects de leur activité en tant qu'autorité concédante des services publics de distribution d'électricité et de gaz, ainsi qu'au titre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification ; il est consultable en mairie.

Arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques relatif au système d'assainissement

Bien que la compétence assainissement soit transférée à la Communauté de Communes Sud Pays Basque, la commune reste informée de l'autorisation accordée par le Préfet pour les réseaux de collecte et de rejet, les déversoirs et la station d'épuration de Guéthary.

Application de la mise à disposition d'éthylotests dans les salles communales

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques demandant de mettre en application la mise à disposition d'éthylotests certifiés permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique. Les salles communales susceptibles d'accueillir des fêtes et autres repas de famille devront être équipées de ce dispositif.

Distribution des sacs poubelles

Elle aura lieu en Mairie le samedi 7 avril 2012 de 9 h à 17 h

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 30 mars 2012

Le Maire,